SEANCE DU 22 MAI 2013

Présents: MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., MARIR K., CORNELIS A., DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A., DRUMEL A., DELPOMDOR D., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A., MONNIEZ C., WATTIEZ F., NIS R., RASSENEUR M., HOCHEPIED J., LECOMTE J-C., Conseillers

BILOUET V., Secrétaire communale

SEANCE PUBLIQUE

COMPTE 2012 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BLATON

Vu le résultat des votes sur le compte 2012 de la fabrique d'église de Blaton proposé, à savoir 2 oui, 2 non et 16 abstentions, un avis défavorable est émis au compte 2012 de la fabrique d'église de Blaton, arrêté comme suit :

Recettes: 19.784,00€ Dépenses: 17.400,00€

Intervention communale: 15.664,94€

Boni: 2,383,42€

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le règlement d'ordre intérieur du Conseil de l'Action Sociale arrêté en sa séance du 21 février 2013.

PROCES-VERBAL DE CAISSE COMMUNALE DU 4ème TRIMESTRE 2012

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 4ème trimestre 2012 et présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 1.952.858,84€.

<u>DESIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DE LA SCRL HABITAT DU</u> PAYS VERT

DECIDE A L'UNANIMITE de proposer à l'Assemblée Générale de l'Habitat du Pays Vert la désignation de Monsieur Jean-Marie BRANGERS, Echevin du logement, en tant qu'administrateur pour la commune de Bernissart, issu du groupe PS.

=

DESIGNATION DES 3 REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AIS DES RIVIERES

Sont désignés :

- Représentant au Conseil d'Administration : Mr Francis DELFANNE
- Représentant à l'Assemblée Générale de l'ASBL « AIS des rivières » les conseillers communaux suivants :

Pour la majorité PS:

- Kheltoum MARIR
- Claudette PATTE

Pour le MR-CDH-IC:

- Didier DELPOMDOR

Madame Claudette PATTE, conseillère communale, entre dans la salle des délibérations.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA
MOBILITE ET APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

La composition de la commission communale d'aménagement du territoire est définitivement arrêtée comme suit :

Monsieur Jean-Paul POTTIEZ, demeurant rue de Bois 17 à Blaton en qualité de président de la commission.

Pour le <u>secteur privé</u>:

Monsieur DUVIVIER Guy demeurant rue Grande, 21 A à Bernissart comme membre effectif et Monsieur DE PAUW Christian demeurant Chaussée Belle-Vue, 31 à Ville-Pommeroeul comme suppléant de Monsieur Duvivier Guy.

Monsieur HADEF Nescedine demeurant rue Lotard, 17 à Bernissart comme membre effectif et Monsieur ELIAS Tony demeurant rue de Valenciennes 186 à Bernissart comme suppléant de Monsieur HADEF Nescedine.

Monsieur CIAVARELLA Saverio demeurant rue du Rivage, 38 à Harchies, comme membre effectif et Monsieur DUBOIS Jacques demeurant rue des Préaux, 2 à Harchies, comme suppléant de Monsieur CIAVARELLA Saverio.

Monsieur GLINEUR André demeurant rue Jules Destrée 4 à Blaton, comme membre effectif et Monsieur LEFEBVRE Alain demeurant rue de la Montagne, 46 à Blaton, comme suppléant de Monsieur GLINEUR André.

Monsieur DELGUSTE Bernard demeurant rue des Vieux-Fours, 37 à Blaton, comme membre effectif et Monsieur GUERIT Yvan demeurant rue de la Garde, 6 à Ville-Pommeroeul, comme suppléant de Monsieur DELGUSTE Bernard.

Monsieur FAUVILLE Guy demeurant rue Haute, 95 à Blaton, comme membre effectif et Monsieur HOST André demeurant rue de Condé, 27a à Blaton, comme suppléant de Monsieur FAUVILLE Guy.

Monsieur BUSIN David demeurant rue d'En Bas, 17 à Ville-Pommeroeul, comme membre effectif et Madame VAN WIJNSBERGHE Bénédicte demeurant sentier des Garennes, 4 à Blaton comme suppléante de Monsieur BUSIN David.

Madame VANDEN BOSSCHE Véronique demeurant rue de la Garde, 9 à Ville-Pommeroeul comme membre effectif et Monsieur SANNA Frédéric demeurant rue Notre-Dame, 24B à Pommeroeul, comme suppléant de Madame VANDEN BOSSCHE Véronique.

Monsieur BOTTE Florent demeurant rue de Chièvres, 18A à Ville-Pommeroeul comme membre effectif et Monsieur DORSIMONT Michel, demeurant rue du Fraity, 21 à Bernissart comme suppléant de Monsieur BOTTE Florent.

Pour le <u>secteur public</u> :

Madame Jeannette PORTOGALLO membre effectif et Monsieur Roger VANDERSTRAETEN membre suppléant;

Monsieur Claude MONNIEZ membre effectif et Monsieur Jean-Claude LECOMTE membre suppléant;

Monsieur Didier DELPOMDOR membre effectif et Madame Marina RASSENEUR comme premier suppléant et Monsieur Romain NIS comme second suppléant.

Vu la proposition de règlement d'ordre intérieur ;

APPROUVE PAR 20 OUI et 1 ABSTENTION

le règlement d'ordre intérieur de la Commission d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Attendu que le règlement prévoit qu'il appartient au conseil communal de désigner le secrétaire de la commission, Monsieur Pascal PELLICAEN, Chef de division est désigné en qualité de secrétaire de commission.

ADHESION A LA CENTRALE DES MARCHES IEH - RENOUVELLEMENT DECIDE A L'UNANIMITE :

- de renouveler l'adhésion de la commune à la centrale de marchés constituée par l'intercommunale IEH pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce pour une durée de six ans à dater du $1^{\rm er}$ juin 2013 et la mandate expressément pour :
- procéder à toutes les formalités et prestations requises par la procédure;
- procéder à l'attribution et à la notification dudit marché.
- qu'il sera reconnu pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale de marchés dans le cadre de ce marché pluriannuel.

APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 POUR LE REMPLACEMENT DE MATERIEL DE CUISINE (REMPLACEMENT DU MIXER)
RATIFICATION

DECIDE A L'UNANIMITE. La délibération du collège communal du 29 avril 2013 susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférents sont admises.

APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DE LA CHAMBRE FROIDE DE LA SALLE COMMUNALE D'HARCHIES - RATIFICATION

DECIDE A L'UNANIMITE. La délibération du collège communal du 13 mai 2013 susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférents sont admises.

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE AU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU - MODIFICATION DE LA PROCEDURE

DECIDE A L'UNANIMITE :

Dans le cadre des travaux de remplacement de la toiture de la salle des sports, du couloir et des vestiaires du Centre omnisports du Préau et de son réseau d'égouttage :

- de faire application de l'article 17§2 1°d de la loi du 24 décembre 1993 et d'utiliser la procédure négociée sans publicité préalable, puisque seules des offres inacceptables ont été déposées lors de l'adjudication publique;
- en vu de mettre en œuvre cette nouvelle procédure négociée sans publicité, d'approuver le projet, plans d'exécutions, métrés et cahier spécial des charges tels que modifiés par l'auteur de projet, Monsieur DELADRIERE, représentant l'atelier d'architecture AIRE au montant estimatif de 668154.15 hors tva.
- de consulter les soumissionnaires ayant déposé offre lors de l'adjudication publique afin de prendre part à cette procédure négociée.
- d'établir la présente décision motivée en y spécifiant les motifs de droit et de fait pour lesquels l'autorité adjudicatrice utilise la procédure négociée sans publicité pour ce marché.

ANCRAGE COMMUNAL DU LOGEMENT - ABANDON D'UN PROJET CONFIRME A L'UNANIMITE l'abandon du projet visant la rénovation du n° 37 de la rue Lotard à Bernissart par le Fonds du Logement des familles

nombreuses et le retrait de ce projet du programme communal du logement 2009-2010.

CESSION DE 4 EMPRUNTS A LA REGIE COMMUNALE AUTONOME « CAMPING DU PREAU » ET GARANTIE COMMUNALE

Ce point de l'ordre du jour est reporté car l'administration communale va finalement opter pour la création d'une ASBL.

AVANT-PROJET AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ESPACE MUSEAL

DECIDE PAR 20 OUI et 1 ABSTENTION D'approuver l'avant-projet d'aménagement des abords du musée de l'iguanodon dressé par la société JNC International à Bruxelles, d'un montant estimé à 209.914,00 € hors frais d'honoraires et TVA.

=

COMPTE COMMUNAL - EXERCICE 2012

DECIDE PAR 20 OUI ET 1 ABSTENTION d'arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2012 suivant le tableau repris ci-dessous :

	service	service
	ordinaire	extraordinaire
Droits constatés au profit de la commune	16.865.622,96	5.771.298,35
Irrécouvrables à déduire	140.185,27	10,00
Total restant des droits à recouvrer	16.725.437,69	5.771.288,35
Engagements de dépenses contractés Résultat budgétaire : Positif	14.039.730,73	5.327.662,83
	2.685.706,96	443.625,52
2. Droits constatés au profit de la commune	16.865.622,96	5.771.298,35
Irrécouvrables à déduire	140.185,27	10,00
Total restant des droits à recouvrer	16.725.437,69	5.771.288,35
Imputations de l'exercice	13.868.259,46	3.670.271,32
Excédent comptable	2.857.178,23	2.101.017,03
3. Engagements de dépenses contractés	14.039.730,73	5.327.662,83
Imputations de l'exercice	13.868.259,46	3.670.271,32
Transferts à reporter à l'exercice suivant	171.471,27	1.657.391,51

B - ARRETE le compte voirie pour l'exercice 2012 comme mentionné ci-dessous :

service ordinaire		service extraordinaire
Recettes	434.602,07	709.381,09
Dépenses	2.459.444,98	737.254,59

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2013

Les modifications budgétaires communales n°1 des services ordinaire et extraordinaire sont arrêtées aux chiffres suivants (en €):

SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	16.890.373,22	13.919.416,26	2.970.956,96
Modification budgétaire	91.607,57	184.137,48	42.529,91
Nouveau résultat	16.981.980,79	14.103.553,74	2.878.427,05

L'ensemble de la modification budgétaire n°1 du service ordinaire est approuvé par 16 oui et 5 abstentions.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après Le budget initial	4.979.291,06	4.778.142,12	201.147,94
Modification budgétaire	1.859.377,03	1.721.680,87	137.696,16
Nouveau résultat	6.838.668,09	6.499.823,99	338.844,10

L'ensemble de la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire est approuvé à l'unanimité.

VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DE MARCHES

DECIDE A L'UNANIMITE D'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-dessous et de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions.

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marches
10101/74198 MB1	Achat de mobilier divers	5.000,00 5.000,00	FR: 5.000,00 5.000,00	Simple facture

MB1 10401/74253 A	Achat de mobilier	10.000,00 730,00	Emp: 10.000,00 FR: 730,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
10401/74253 A				
	Achat de matériel	8.000,00	FR: 8.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
MB1 ir	nformatique	300,00	300,00	
	Acquisition matériel	200,00	FR: 200,00	Simple facture
	exploitation (CAP)	300,00	300,00	•
	Fr. ét.et travaux rue du	150.000,00	Emp: 90.503,63	Adjudication publique
P	Pont de Pierre, 2	·	Esc.subv. :	
			59.496,37	
12403/72360.2013 T	Travaux de réfection	3.400,00	FR: 3.400,00	Simple facture
MB1 (d	cheminée cure de BLA)			
12404/72360.2013 T	Travaux d'aménagement	103.730,00	Emp: 54.160,00	Tx et acquisition Proc. Néc
d	divers (OTEB)		Emp 1735 :	Art 17 §2 1°a
			49.570,00	
12402/72460.2013 T	Travaux maintenance	108.500,00	Emp: 81650,00	Adjudication publique
MB1 C	OTEB (toiture)		Esc.subv :	
			26.850,00	
	Travaux de restauration	30.000,00	Emp: 30.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	du kiosque de VP			
	Acquisition matériel	26.500,00	Emp: 26.500,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	exploitation (fermette		FR: 11.700,00	
	oréau, salles communales)	11.700,00		
	Acquisition matériel	10.000,00	FR: 10.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	exploitation (étagères,)			
	Travaux de réfection	6.000,00	Emp: 25.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	ruelle Corpus rue Notre			
	Dame	19.000,00		
	Acquisition matériel	33.000,00	Emp: 33.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	exploitation (outillage,		FR: 550,00	
	serres, gpe électrogène)	550,00		
	Fr. ét et tx réalisation des	98.300,00	Emp 1735 :	Simple facture
	étapes (Terhistoire)	04 200 00	2.000,00	
MB1	A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	-96.300,00	F 472F	D N/ 4 147 CO 40
	Achat de mobilier divers	14.730,00	Emp 1735 :	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	(Terhistoire)	35,000,00	14.730,00	Duna Nián Aust 17 82 10a
	Acquisition matériel et contenus GPS/PDA	35.000,00	Emp: 35.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	· -	10 500 00	(35.000,00	
1	(Terhistoire)	10.500,00	subsidié à 95%) 10.500,00	
56202/74253.2013 <i>A</i>	Acquisition matériel	32.000,00	Emp 1735 :	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	nformatique, multimédia	32.000,00	32.000,00	1100. Neg. Al 1 1/ 32 1 a
	(Terhistoire)		32.000,00	
	Fr. ét et travaux	2.722,50	FR: 2.722,50	Simple facture
	rénovation école VP	2.7 22,50	IN . L. / LL , JU	Omple facture
MB1 r	PROVATION PROIP VP	•		

	extra bâtiment jaune			
72203/72460.2013	Travaux de maintenance	5.000,00	FR: 5.000,00	Simple facture
AAD1	au bâtiment Acomal			
MB1 72201/74198	(sanitaire)	5.500,00	Fonds réserve	Simple facture
MB1	Acquisition mobilier	•	extraordinaire	Simple facture
72201/74451.2013	(chaises, tables,) Acquisition matériel	3.000,00	FR: 3.500,00	Simple feature
MB1	exploitation (chambre	3.500,00	rk · 3.500,00	Simple facture
WRI	froide)			
72202/74451.2013	Acquisition matériel	1.000,00	FR: 1.000,00	Simple facture
MB1	exploitation (lave-linge,			·
	séchoir,)			
72203/74451.2013	Acquisition de matériel	900,00	FR: 900,00	Simple facture
MB1	d'exploitation (mixeur)			·
76201/74451	Acquisition matériel	4.000,00	Fonds réserve	Simple facture
	exploitation (Commune		extraordinaire	
MB1	amie des Aînés)	1.573,01	(subsidié à 100%)	
76303/74451.2013	Acquisition mat.expl.	106.000,00	Emp: 106.000,00	Plusieurs marchés Proc.
MB1	(plancher, canon à chaleur,			Nég. Art 17 §2 1°a
	podium,)			
76304/74451.2013	Acquisition de guirlandes	10.000,00	FR: 10.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
MB1				
76401/72560	Fr. ét. et travaux de	9.000,00	Emp: 429.247,45	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	réfection de la piste		Escpte subv :	et adjudication publique
MB1	d'athlétisme	974.000,00	553.752,55	pour les travaux
76403/72360	Frais ét. et travaux COP	71.800,00	Emp: 50.393,25	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
	(pose de panneaux		Escpte subv :	
MB1	photovoltaïques)	-6.700,00	14.706,75	
77102/72360	Fr. ét. et travaux	10.000,00	Emp: 10.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
MB1	aménagement musée	1.000,00	FR: 1.000,00	
76701/72460	Travaux de maintenance	2.300,00	Fonds réserve	Simple facture
	biblio (zinguerie)		extraordinaire	
MB1		1.300,00		
77101/72160.2013	Travaux d'aménagement	16.500,00	FR: 16.500,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
MB1	musée (car port,			
	carrelages,)			
77101/72460.2013	Travaux de maintenance	5.000,00	FR: 5.000,00	Simple facture
MB1	(toiture bât minéraux)			
77102/74451.2013	Acquisition mat. Expl.	35.000,00	Emp: 35.000,00	Proc. Nég. Art 17 §2 1°a
MB1	(cloison mobile)			
79003/72360.2013	Fr. ét et travaux église VP	237.400,00	Emp: 237.400,00	Adjudication publique
MB1	(chauffage)			
79002/72460.2013	Travaux maintenance	2.300,00	FR: 2.300,00	Simple facture
MB1	église BER (remp panneau)			
83201/74198.2013	Achat de mobilier accueil	230,00	FR: 230,00	Simple facture

MB1	extrascolaire (armoire)			
83501/74198.2013	Achat de mobilier pr	650,00	FR: 650,00	Simple facture
MB1	MCAE			
84010/74451	Acquisition matériel	1.200,00	Fonds réserve	Simple facture
	exploitation (pjt		extraordinaire	
MB1	intergénérationnel)	250,00	(subsidié à 75%)	
		1.656.065,51		

DESAFFECTATION ET CONVERSION DE SOLDES D'EMPRUNTS

Vu les soldes des emprunts repris ci-dessous pour lesquels les dossiers sont clôturés;

Emprunts à 5 ans :

• 1406 ⇒ Fr. ét. pour plan dérogatoire site Charbonnage : 8.320,98€

• 1690 ⇒ Honoraires pour étude scénographique : 379,00€

1713 ⇒ Acquisition d'un bus : 2,50€

Emprunts à 10 ans :

1676

Acquisition de matériel d'exploitation : 4.160,54€

1727 ⇒ Acquisition de matériel informatique : 1.011,55€

1740 ⇒ Travaux de voirie (chicanes): 156,93€

Emprunts à 20 ans :

1486 ⇒Travaux de maintenance Hall Relais : 5.174,94€

1645 ⇒Fr.ét.et tx d'isolation Acomal : 7.477,92€

1662 ⇒Fr.ét.et tx de voirie rue du Moulin Blanc : 8.000,00€

• 1725 ⇒Fr.ét.et tx de chauffage Eglise POMM : 1.700,09€

1737 ⇒Complément pr fr.ét.et tx dégâts d'hiver : 30,76€

1741 ⇒ Travaux corniches école POMM : 1.334,80€

• 1750 ⇒ Travaux toiture fermette Préau: 314,07€

DECIDE A L'UNANIMITE de clôturer les emprunts dont la liste est reprise ci-dessus et d'en transférer les soldes disponibles sur le compte de fonds de subsides et d'emprunts :

- soit un montant de 9.845,28€ pour les emprunts à 5 ans
- soit un montant de 5.329,02€ pour les emprunts à 10 ans
- soit un montant de 24.032,58€pour les emprunts à 20 ans

<u>Article 2</u>: de transférer 39.206.88€ sur le fonds de réserve extraordinaire du budget 2013 (MB1)

Article 3: de convertir l'OC 1735 (98.300,00) en 4 emprunts:

- *12404/72360 (pjt20130002) pour un montant de 49.570,00
- *56202/74253 (p.jt20130004) pour un montant de 32.000,00
- *56201/74198 (pjt20130007) pour un montant de 14.730,00
- *56201/72160 (pjt20100063) pour un montant de 2.000,00

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IMSTAM

DECIDE PAR 20 OUI ET 1 ABSTENTION D'approuver l'ordre du jour. Et de charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 22 MAI 2013.

REPRISE DE SEPULTURES ET DE CONCESSIONS

DECIDE A L'UNANIMITE de reprendre les emplacements suivants ayant fait l'objet d'un affichage de la décision de reprise depuis plus d'un an :

Article L1232-8

La concession temporaire venue à échéance suivante :

- <u>cimetière de Blaton</u> n°1410 (DESTREBECQ-QUINTIN)n°1411 (MARLOT-BOURDON) - n°1444 (FLAMME-DEWIERS)

Articles L1232-12

La concession à l'état d'abandon :

- <u>Cimetière d'Harchies</u> n°591 NC (LIEGEOIS Sylva)

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IDETA

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

DECIDE PAR 20 OUI ET 1 ABSTENTION

- D'approuver le point 1 de l'ordre du jour : Approbation du Rapport de gestion 2012 consolidé;
- D'approuver le point 2 de l'ordre du jour : Approbation des comptes annuels 2012 consolidés et de l'affectation des résultats;
- D'approuver le point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Commissaire Réviseur:

- D'approuver le point 4 de l'ordre du jour : Décharge aux administrateurs;
- D'approuver le point 5 de l'ordre du jour : Décharge au Commissaire -Réviseur:
- D'approuver le point 6 de l'ordre du jour : Renouvellement du Conseil d'administration;
- D'approuver le point 7 de l'ordre du jour : Proposition d'attribution du marché réviseur comptes 2013 à 2015;
- D'approuver le point 8 de l'ordre du jour : Prise de participations;
- D'approuver le point 9 de l'ordre du jour : Divers.

Les délégués représentant la commune de Bernissart, désignés par le Conseil communal du 25 février 2013, seront chargés lors de l'Assemblée générale du vendredi 28 juin 2013, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IGH

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

DECIDE PAR 20 OUI ET 1 ABSTENTION d'approuver :

- le point 2° de l'ordre du jour : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat;
- le point 3° de l'ordre du jour : Décharge aux administrateurs pour l'année 2012.
- le point 4° de l'ordre du jour : Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012;
- le point 5° de l'ordre du jour : Actualisation de l'annexe 1 des statuts.
- le point 6° de l'ordre du jour : Nomination d'un réviseur d'entreprises.
- de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 22 mai 2013.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IEH

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

DECIDE PAR 20 OUI ET 1 ABSTENTION d'approuver :

- le point 2° de l'ordre du jour : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat:
- le point 3° de l'ordre du jour : Décharge aux administrateurs pour l'année 2012.
- le point 4° de l'ordre du jour : Décharge au contrôleur aux comptes pour l'année 2012;
- le point 5° de l'ordre du jour : Annexe 1 des statuts actualisation;
- le point 6° de l'ordre du jour : Nomination d'un réviseur d'entreprises.

ET de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 22 mai 2013.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE IPALLE

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

DECIDE PAR 20 OUI ET 1 ABSTENTION :

- D'approuver, aux majorités suivantes, le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013 de l'Intercommunale IPALLE :
- 1. Approbation des comptes annuels au 31.12.12 de la SCRL IPALLE.
- 2. Présentation des comptes annuels au 31.12.12 de la SCRL Ipalle Groupe
- Consolidation.
- 3. Décharge aux Administrateurs.
- 4. Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises).
- 5. Renouvellement du Conseil d'Administration.
- 6. Fixation des jetons de présence et des indemnités de fonction.
- 7. Modifications statutaires.
- 8. Mission de Commissaire aux comptes.
- 9. Approbation du contenu minimal du Règlement d'Ordre intérieur des organes de gestion.
- De charger les délégués de la commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal.

QUESTION DE MONSIEUR ALAIN DRUMEL - CONSEILLER COMMUNAL

Question: Projet d'aménagement de la Grand Place de Bernissart

« Il y a peu nous avons reçu un porteur de projet : celui-ci nous a expliqué et montré via un power point le projet d'aménagement de la Grand Place de Bernissart, il s'agit là d'un beau projet susceptible de redynamiser ce quartier de notre commune, de recréer une vie commerçante et associative, il serait bien sûr très intéressant que les habitants de cette place mettent la main à la pâte pour que leur façade soit dans des tons qui seront en harmonie avec ce nouvel ensemble. Aussi afin de sensibiliser nos citoyens à ce changement et les rendre solidaires de ce projet, je

demande que soit organisée une réunion publique pour présenter le projet et permettre à chacun de poser ses questions, faire des remarques sur tous les aspects pratiques (stationnement, éclairage, marché, utilisation de l'espace public dans le cadre d'activité associative ...) je trouve qu'il serait utile de rencontrer la population chaque fois que des projets de ce type se préparent pour éviter tout mécontentement dû à une mauvaise information. »

Réponse:

Le projet d'aménagement de la Grand Place étant un projet de développement rural, la population a été consultée préalablement. En effet, la Commission locale de développement rural a été convoquée à la présentation du projet par la Fondation rurale le mercredi 28 novembre 2012 à 19 heures à l'Acomal (43 personnes). Y ont également été conviés les riverains de la Place et des rues adjacentes (rue Lotard, rue Sarin, une partie de la rue Grande, la rue du Château).

QUESTION CITOYENNE DE MONSIEUR BERNARD DELGUSTE

Question: Circulation rue des Vieux Fours à Blaton

« Ceci est plus une suggestion qu'une question. En sa séance du 22 octobre 2012, le Conseil communal avait adopté à l'unanimité ma proposition de remettre une portion de la rue des Vieux Fours en sens unique, au vu de la dangerosité des croisements, même si ce n'était pas dans le sens que j'avais préconisé. La Région a mis son accord le 25 janvier 2013 et la demande de prix et la commande ont eu lieu à la fin du mois de février. A ce jour, rien ne s'est encore matérialisé. Pour raccourcir ces délais de mise en œuvre, ne pourrait-on prévoir une réserve stratégique de panneaux de signalisation les plus courants de façon à ce qu'ils soient posés dès les autorisations reçues ? Un achat regroupé devrait d'ailleurs permettre de meilleures conditions de prix unitaire et le remplacement de panneaux disparus est une évidence indiscutable. Ne vaudrait-il pas

mieux, d'autre part, donner la préférence aux signaux solidement boulonnés plutôt que faire confiance aux clips qui ont montré leurs limites à différentes reprises ?

<u>Réponse</u>: La commande faite fin février a été livrée en mai (commande groupée). Depuis, le sens unique est installé. Nous travaillons donc déjà en commande groupée et ne pouvons pas stocker des panneaux d'avance. Quant au boulonnage des panneaux, nous allons y réfléchir.

REMARQUE DE MR ALAIN DRUMEL, CONSEILLER COMMUNAL AU PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2013

Lors de la présentation du point « le sentier qui ne manque pas de cran », Alain DRUMEL, conseiller communal est intervenu après Monsieur le Bourgmestre qui expliquait que la commune allait récupérer des pièces faisant partie du jardin géologique d'Obourg, une partie de celles-ci prendront place sur le terrain qui deviendra un parc juste à côté du « sentier qui ne manque pas de cran », et Mr DRUMEL a proposé que suite au futur projet de parc, on remette en service (après contrôle de la qualité de l'eau) la source qui a longtemps fait le bonheur des riverains, vu la situation économique difficile ce serait une aide précieuse pour nos citoyens et Monsieur le Bourgmestre a déclaré qu'il n'était pas opposé à l'idée de remettre cette source en service.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale, Véronique BILOUET Le Bourgmestre, Roger VANDERSTRAETEN
